

Delanoé pour le droit de vote des prieurs de la rue Myrha et des clandestins tunisiens

Bertrand Delanoé, peut-être pour se faire pardonner sa grande connivence passée avec le président tunisien Ben Ali, n'en finit pas avec une démagogie qui finit par coûter cher aux contribuables parisiens. Après avoir logé une centaine de clandestins tunisiens à l'hôtel, et mis une première enveloppe de 100.000 euros sur la table, il a, depuis, fait voter une subvention de 300.000 euros pour ces personnes qui sont tout sauf des héros de la révolution de Jasmin, sinon, que feraient-ils en France, au lieu de contribuer à redresser leur pays.

Ne reculant devant aucun sacrifice, le maire de Paris cautionne, toute la semaine, comme nombre de municipalités socialistes, derrière le collectif « Votation citoyenne », des référendums sur le droit de vote des étrangers. Même pas besoin d'être inscrits sur les listes électorales pour voter ! Donc, en toute logique, les clandestins tunisiens et les prieurs musulmans de la rue Myrha pourront voter ! Rappelons que, comme l'écrivait Guylain Chevrier, les enjeux politiques de ces votations citoyennes.

<http://ripostelaique.com/Droit-de-vote-des-immigres-une.html>

A Toulouse, récemment, avec l'appui de la municipalité socialiste, gauchistes et bobo compassionnels se sont ridiculisés en obtenant à peine 1 % de votants, malgré une propagande tapageuse, relayée par la municipalité. Mais l'essentiel est que 93 % de citoyens aient voté oui.

<http://ripostelaique.com/la-votation-toulousaine-ou-la.html>

Outre le coup financier de telles initiatives, le message est surtout terrible. Le vote d'un citoyen, français ou étranger qui a fait la démarche de devenir français, ne vaut pas plus cher que celui d'une personne qui ne l'a pas faite, voire qui

n'est pas en situation régulière. Il est vrai qu'à une époque, le démagogue José Bové, soutenu par les Indigènes de la République, voulait présenter aux législatives des « sans-papiers ».

✘ Voilà ce qu'écrivent ces brillants militants de gauche, dont l'action principale consiste à ne revendiquer que des droits sans devoir, contribuer à ce que la France républicaine s'efface devant le multiculturalisme, et que la voie des citoyens de ce pays soit de plus en plus minoritaire, donc méprisée.

Lucette Jeanpierre

« Du 16 au 22 mai, le collectif Votation Citoyenne et la Mairie de Paris vous invitent à donner votre avis sur le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections locales. Découvrez la liste des 200 lieux de vote et les horaires d'ouverture. »

La Ville de Paris soutient la Votation citoyenne

La majorité des pays de l'Union européenne (17 pays) a instauré totalement ou partiellement le droit de vote aux résidents étrangers pour les élections locales (cantonales, municipales et régionales). Les citoyens français seraient de plus en plus favorables au droit de vote des résidents étrangers aux élections locales.

Le débat est aujourd'hui ouvert auprès des parisiens et parisiennes de toute origine: il s'agit d'une question fondamentale pour définir notre « vivre ensemble »!

La Ville de Paris soutient la campagne nationale de votation citoyenne (2010-2011) organisée par la Ligue des Droits de l'Homme et le collectif « Votation citoyenne » dans une centaine de villes.

Depuis 2001, elle s'engage pleinement pour le droit de vote et d'éligibilité aux résidents étrangers extra-européens aux élections locales :

- en soutenant l'organisation de votations citoyennes*
- en signant l'appel des Maires réunis à Strasbourg en octobre 2010 pour le droit de vote et d'éligibilité des résidents*

étrangers extra-européens en France

– en étant membre du Conseil Français de la Citoyenneté de Résidence (CoFraCiR) qui rassemble les villes disposant déjà de conseils des résidents étrangers

– en créant une nouvelle Assemblée des Citoyens Parisiens Extra communautaires en février 2010

Le Maire de Paris, Bertrand Delanoë, se rendra lundi 16 mai à 12h30 sur le stand du Parvis de l'Hôtel de Ville afin de participer à la Votation citoyenne et réitérer son engagement en faveur du droit de vote des résidents étrangers aux élections locales.

Où voter ?

Du lundi 16 au dimanche 22 mai, prononcez-vous pour ou contre le droit de vote et d'éligibilité des étrangers extra communautaires aux élections locales.

» Consultez la liste des lieux de vote et horaires d'ouverture (fichier au format pdf)

Plusieurs mairies d'arrondissement accueillent également la « votation citoyenne » dans leurs locaux.

Toute personne inscrite ou non sur les listes électorales, peut prendre part au vote.

**CES SALAUDS D'OUVRIERS
NE VOTENT PLUS POUR NOUS,
IL FAUT LES REMPLACER PAR
DE NOUVEAUX IMMIGRÉS !**

